

Le 19 février 2015

Rapport final de l'étude ergonomique conjointe et indépendante sur le LOCM

La firme d'ergonomes *Human Factors North (HFN)*, mandatée par le STTP et la SCP pour réaliser une étude ergonomique sur le lecteur optique de caractères multiligne (LOCM), a présenté son rapport lors d'une rencontre du Comité national mixte de santé et sécurité (CNMSS) tenue le 3 décembre dernier. Le rapport final contient différentes analyses, notamment l'estimation de la fréquence du balayage vers le dispositif d'empilement, l'amplitude estimée du mouvement des articulations, l'évaluation rapide des membres supérieurs (RULA) et l'analyse effectuée à l'aide du logiciel JACK. À l'aide de ces analyses, les ergonomes ont tiré des conclusions principales de l'examen de l'ergonomie et de l'ingénierie du fonctionnement du LOCM. Ces conclusions mentionnent, entre autres, les problèmes physiques relatifs aux tâches d'alimentation et de balayage, la manière dont les procédures et les pratiques de travail adoptées par les opérateurs et opératrices du LOCM peuvent influer sur les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), les dimensions des dispositifs d'empilement de balayage ne correspondent pas aux critères de conception ergonomique (en ce qui concerne les statures entre le 5^e et le 95^e centile) et, enfin, l'organisation du travail sur le LOCM peut influencer le risque de TMS relativement aux facteurs de stress physiques et psychosociaux.

Ces conclusions ne sont pas étonnantes. Lorsque nous consultons le rapport, et plus particulièrement l'annexe « A » sur les données relatives aux sondages, nous constatons les difficultés éprouvées par les opérateurs et opératrices lors du travail au LOCM. Au total, **566 questionnaires** remplis provenant des trois lieux de travail étudiés (Winnipeg, Montréal et Toronto Centre-Sud) nous fournissent des données claires et significatives.

- Signalons que près de 89 % des répondants ont des préoccupations pour la santé et la sécurité associée au travail sur le LOCM.
- Au sujet de la compilation des données provenant de la cartographie du corps humain, 90 % des personnes sondées ont signalé de l'inconfort et des douleurs lorsqu'elles travaillent au LOCM.
- Plus de 56 % des personnes ressentent ces symptômes depuis plus de trois mois.
- Les parties du corps où l'inconfort ou les douleurs sont ressentis au niveau des membres inférieurs, sont le bas du dos (85 %), les genoux (59 %) et les pieds (59 %). Puis, au niveau des membres supérieurs, le niveau d'inconfort se situe aux épaules (83 %), aux coudes (57 %), aux poignets (55 %) et au haut du dos (49 %).
- Les opérateurs et opératrices considèrent le travail de balayage comme étant le plus difficile à 66 % comparativement au travail d'alimentation de la machine, à 32 %.

.../2



- Pour le travail de balayage, plus de 50 % des répondants considèrent que leurs inconforts physiques sont attribuables à la hauteur des dispositifs d'empilement.
- En ce qui concerne la fonction d'alimentation, 61 % des répondants ont de la difficulté à suivre le rythme de la machine.
- Finalement, au sujet des suggestions proposées en matière de santé et sécurité concernant le travail sur le LOCM, près de 40 % des répondants ont souhaité une amélioration de l'horaire des quarts de travail, de la rotation des opérateurs et opératrices, du rythme de la machine et du rendement (productivité).

Les ergonomes de HFN ont passé en revue les 270 rapports d'accidents de travail liés au LOCM (dont 195 liés à des TMS) depuis sa mise en service. Ils ont également analysé les données relatives aux sondages et ont observé 28 volontaires provenant des trois bureaux. Puis, ils ont émis des recommandations et des solutions destinées à améliorer les conditions de travail au LOCM. Ces 26 recommandations ont été priorisées. Elles concernent :

- les dimensions des LOCM;
- les postures de travail;
- la manutention manuelle liée au LOCM;
- les procédures de travail;
- l'organisation du travail et les aspects psychosociaux;
- les pratiques de travail;
- les dispositions et conceptions du poste de travail (alimentation et balayage);
- la machinerie, l'équipement et les outils.

Lors de la rencontre du 3 décembre dernier, le Syndicat voulait savoir si la Société mettrait en application les recommandations formulées dans le rapport de HFN. La Société s'est engagée à appliquer toutes les recommandations. Le CNMSS prendra en charge l'application de ces recommandations, et le STTP a signifié à l'employeur l'urgence de les mettre en œuvre, car depuis l'introduction des LOCM, en mars 2010, nos membres qui travaillent au LOCM continuent de subir de façon quotidienne de la douleur et de l'inconfort.

Le Syndicat remercie les consœurs et confrères des trois lieux de travail d'avoir participé au sondage et aux observations faites par les ergonomes en milieu de travail. Grâce à vos connaissances en milieu de travail et à votre intérêt marqué, l'ensemble des travailleurs et travailleuses du pays pourront bénéficier des améliorations apportées au LOCM. Le STTP se montrera diligent et veillera à ce que la Société mette en application le plus rapidement possible l'ensemble des recommandations.

D'autres informations vous parviendront sous peu à ce sujet.

Solidarité,



Serge Champoux

Permanent syndical national
Santé et sécurité

2011-2015 / Bulletin n° 360 SC/jl/sep b 225

